

Parc éolien

de Laroche-Près-Feyt et Feyt

Madame, Monsieur,

Phoebus Energy associé à Velocita Energies, développe un projet de parc éolien sur les communes de Laroche-Près-Feyt et Feyt. En 2013 et 2018, vos élus ont donné leur accord pour réaliser les études de faisabilité de ce projet.

Ce projet vise à exploiter la ressource renouvelable du vent. Il permettrait de produire localement l'équivalent de la consommation électrique de 10 000 ménages tout en contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Aujourd'hui les études détaillées ont démarré, le projet n'en est encore qu'à son début et rien n'est décidé. À terme, les études naturalistes, paysagères et acoustiques détermineront le nombre et l'implantation définitive des éoliennes.

À l'issue de toutes ces études, un dossier d'Autorisation Environnementale unique sera remis en Préfecture, avant une enquête publique et la décision finale du Préfet.

Nous souhaitons construire un projet bénéfique au territoire. Pour ce faire, une démarche d'information et de concertation auprès des élus locaux, des riverains et des citoyens est amorcée. C'est dans cette optique que nous souhaitons travailler ensemble afin d'établir le projet qui corresponde le mieux à votre territoire. Plusieurs outils vous seront donc proposés afin que chacun puisse poser ses questions et s'impliquer dans ce projet.

Vous trouverez au sein de cette lettre les premiers éléments du projet et plus d'information sur la démarche d'information et de concertation proposée.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce projet et vous souhaitons une agréable lecture.

L'équipe de Phoebus Energy et Velocita Energies



Le développement éolien en 4 étapes



Un projet éolien se développe sur plusieurs années. Une fois un site d'étude identifié et avant de déposer un dossier en préfecture demandant une autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), quatre étapes sont nécessaires.

1 Dresser un diagnostic du territoire

L'objectif est de passer le territoire à la loupe afin d'identifier les enjeux écologiques, paysagers et acoustiques présents. On parle de l'état initial du site.

2 Définir des scénarios d'implantation

Une fois toutes ces études initiales terminées, c'est le temps de la définition du projet. Il s'agit en premier lieu de faire l'analyse des différents scénarios possibles d'implantation de machines. Chaque scénario propose un nombre d'éoliennes en fonction des contraintes existantes sur le site.

3 Choisir un scénario définitif

Celui-ci est réalisé après une analyse fine. Le scénario choisi précise le nombre d'éoliennes, leur implantation exacte, le type de machine privilégiée et la hauteur de chaque éolienne.

4 Évaluation des impacts

En fonction de l'implantation choisie, l'ensemble des impacts pour le territoire sont identifiés et mesurés. Ces études sont réalisées par des bureaux d'études indépendants. Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation peuvent être définies.

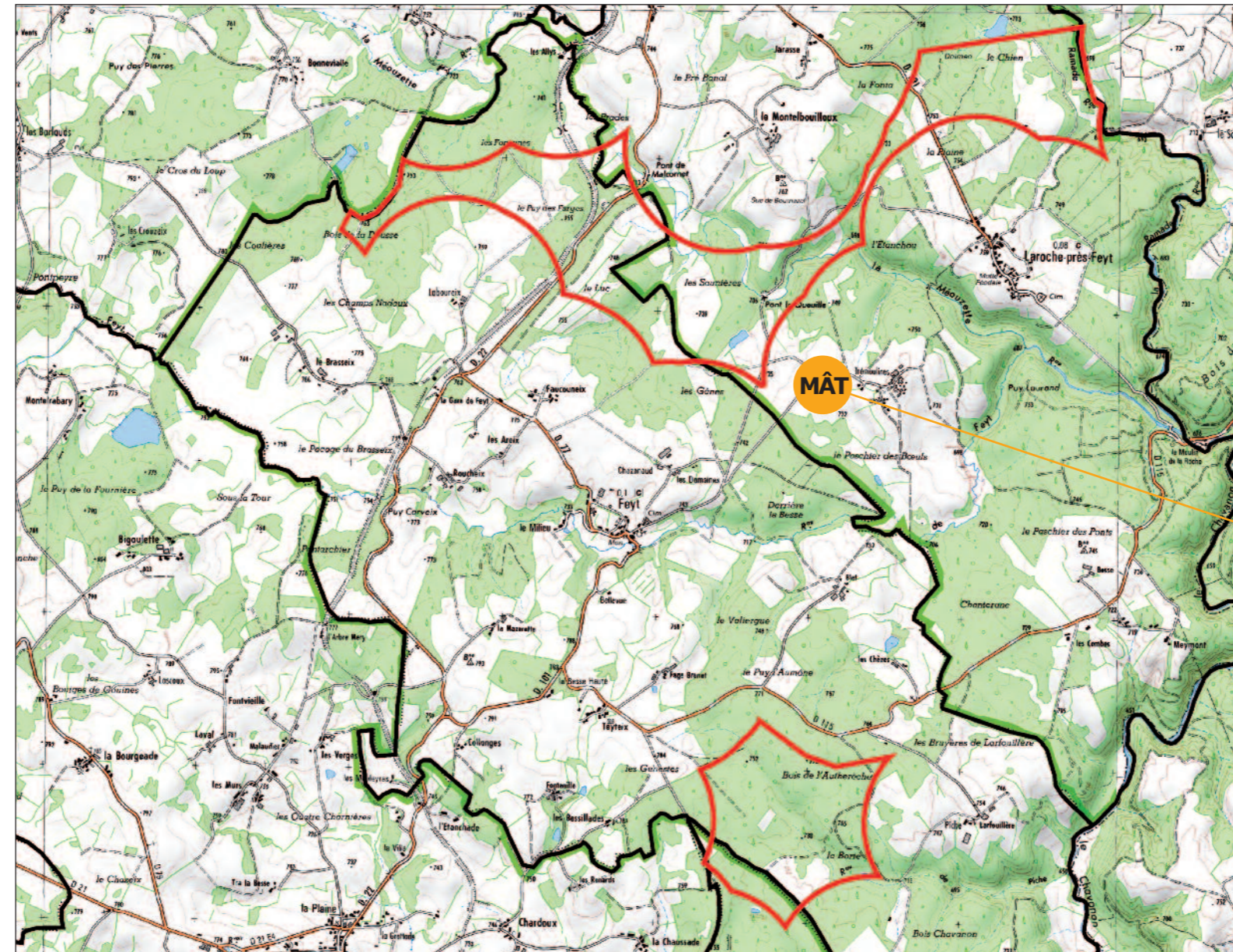
Le projet éolien de Laroche-Près-Feyt et Feyt

La zone d'étude a été définie en fonction de plusieurs critères techniques et réglementaires : éloignement de 650 mètres des habitations les plus proches (la réglementation impose 500 mètres minimum), éloignement par rapport aux routes départementales, servitudes aériennes, etc.

C'est à l'intérieur de ce périmètre que se réalisent les études de terrain.

Le 18 avril dernier, un mât de mesure a été installé afin de caractériser précisément le potentiel en vent et d'affiner le choix des machines.

L'étude naturaliste sur la faune et la flore ainsi que sur les chiroptères a débuté au mois de mars 2018 et s'étendra sur un an afin d'étudier un cycle de vie complet des espèces présentes. L'étude acoustique débutera à l'automne prochain. Une étude paysagère aura également lieu.



— Zone d'étude — Limite communale

Une ressource locale qui génère des retombées économiques locales

L'énergie éolienne permet non seulement de produire de l'électricité renouvelable injectée au sein du réseau local mais aussi de générer des retombées locales.

La transition énergétique peut se faire à travers le développement local des territoires.

Un parc éolien engendre des retombées fiscales pour les communes, la Communauté de Communes et le Département.

Ces nouvelles ressources profitent à tous les habitants car elles permettent d'investir dans de nouvelles infrastructures, de perfectionner les services municipaux.

Au-delà, ce type de projet permet de définir des mesures d'accompagnement destinées à améliorer le cadre de vie au sein de la commune via des projets d'embellissement, de développement local ou en faveur de l'environnement.

LE CALENDRIER DU PROJET

2013/2014

- Identification du site
- Premiers contacts avec les élus et les propriétaires
- Avis favorable des conseils municipaux concernés

2015/2016

- Consultation de l'Armée
- Étude de faisabilité

2017

- Définition d'une nouvelle zone d'étude

2018/2019

- Réalisation des études et installation du mât de mesures



- Lancement de la démarche d'information et de concertation
- Dépôt du dossier (été 2019)

2020

- Instruction par les services de l'État
- Enquête publique d'une durée d'un mois
- Décision du Préfet

2022

- Si autorisation, début du chantier

Le circuit décisionnel d'un projet éolien

Demande de délibération auprès des conseils municipaux concernés (avis non obligatoire, inscrit dans la Charte Amorce)

Sécurisation foncière

Études et développement

Dépôt du dossier en préfecture

Instruction par les services de l'État

Enquête publique

Décision finale du Préfet

Une volonté d'information et de concertation

Pour définir le meilleur projet possible et travailler en toute transparence, les porteurs de projet ont décidé de mettre en place un dispositif d'information et de concertation afin d'associer les élus et les habitants concernés tout au long du développement du projet.

Pour cela, des temps d'information et d'échanges réguliers avec les élus seront mis en place et une information à chaque grande étape sera proposée à tous pour suivre l'avancé du développement de ce projet. D'autres actions seront également mises en œuvre selon les besoins identifiés.

En effet, pour Velocita Energies et pour Phoebus Energy, informer et concerter sont des conditions essentielles à la construction d'un projet intégré à son territoire. Votre avis et votre connaissance du territoire nous intéressent, c'est pourquoi nous vous donnons rendez-vous à l'automne.

Cette étape permet à chacun de consulter le dossier déposé, de demander des explications et de donner son avis sur le projet. C'est uniquement à ce moment-là que les communes concernées et toutes celles situées dans un rayon de 6 km autour de la zone de projet seront invitées à s'exprimer.

Ce sera effectivement le Préfet du Département concerné qui prendra la décision finale en fonction des résultats de cette enquête publique, de l'avis rendus par les différents services de l'Etat consultés lors de la procédure d'instruction, et des objectifs qui lui sont fixés en matière de production d'énergie renouvelable sur son territoire.



LES PORTEURS DE PROJET



Depuis 2011, notre équipe, composée d'une vingtaine de personnes, développe des projets éoliens en France. Nos 50 éoliennes déjà construites témoignent de notre savoir-faire et de la place primordiale que nous accordons au dialogue avec les élus, habitants et acteurs locaux de nos projets.

Filiale d'Envision, (conception et construction de turbines éoliennes), nous bénéficions de la pérennité et du soutien d'un grand groupe. Notre compétence de développeur associée au savoir-faire d'un turbinier assure de bénéficier de la meilleure expertise technique et financière.



Implanté à Marc-la-Tour, Phoebus Energy est un acteur local impliqué dans les développements de projets éoliens et photovoltaïques. Nous travaillons plus spécifiquement en Limousin et sur le territoire de Haute Corrèze Communauté.